

INSCRIPTION FORMATION

CHEF D'ÉQUIPE 2024-2025



 **COUVREUR**

 **ÉTANCHEUR**

 **ÉCHAFAUDEUR**

 **FAÇADIER**

 **STORISTE**

Formation complète ou Modules individuels		Dates*	Frais*			
			Formation complète		Modules individuels	
			Membre EES	Non- membre	Membre EES	Non- membre
			CHF	CHF	CHF	CHF
Chef d'équipe		2024 - 2025	2'430.-	3'038.-		
	Organisation du chantier	19 septembre et 05 décembre 2024			600.-	750.-
	Comportement avec le client	20 et 21 novembre 2024			600.-	750.-
	Gestion du personnel 1	01 et 02 octobre 2024			600.-	750.-
	Gestion des matériaux	18 septembre et 04 décembre 2024			600.-	750.-
	Création de documents étendus	17 septembre 2024			300.-	375.-

*Dates et prix sous réserve de modifications.

Lieu des cours: Centre de formation Polybat, Les Paccots

Délai d'inscription pour la formation de chef d'équipe complète: 16 août 2024

Délai d'inscription pour des modules individuels: 30 jours avant le 1er jour du module

Retour des inscriptions par fax au 021 948 20 42 ou par email à l'adresse aurelie.aubry@polybat.ch

Nom et prénom

Lieu, date

Signature

L'utilisation du masculin sous-entend toujours aussi le féminin.

Nom et prénom

Adresse

NPA, lieu

Date de naissance

N° AVS

Lieu d'origine

Email

Tél. privé

Tél. mobile

Raison sociale et adresse de l'employeur



Membre

Enveloppe des édifices

SESE

PAVIDENSA

APSFV

VSR

Adresse de facturation

participant

employeur

Formations professionnelles terminées

Formations continues fréquentées

Remarques

Délai d'inscription

30 jours avant le 1er jour du module

Joindre

- une photo d'identité au format passeport
- copie du CFC ou équivalent

Les inscriptions seront traitées en fonction de leur date d'entrée. Une confirmation de participation sera envoyée après l'échéance d'inscription.

Les cours de formation supérieure organisés par le centre de formation Polybat donnent droit à des réductions pour les entreprises membre de la CCT toiture et façade. Ces réductions sont validées et remboursées par Enveloppe des Edifices Suisses. Les demandes de remboursement doivent être envoyées avec la facture de la formation, un bulletin de versement pour le remboursement et la preuve de paiement (selon CCT annexe 2, art. 4) à l'adresse suivante : Enveloppe des Edifices Suisses, Lindenstrasse 4, 9240 Uzwil.

Les participants résidant depuis au moins 2 ans dans un canton signataire de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) peuvent demander un remboursement des frais de cours.